

70510 - Modernisation du réseau routier

**Proposition de transfert au Département
du Bas-Rhin d'une parcelle
de terrain à SAINT-MARTIN**

Rapport n° CP/2019/039

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider du transfert, au profit du Département du Bas-Rhin, d'une parcelle de terrain nécessaire à l'aménagement de la RD 424 en traverse de la commune de SAINT-MARTIN.

Une vérification cadastrale réalisée a permis de constater que la parcelle cadastrée en section 1 n° 159/34, de 1,24 are, incorporée dans l'emprise de la RD 424 en traverse de la commune de Saint-Martin, était restée propriété de la Commune.

La Commune de Saint-Martin, par délibération en date du 19 juin 2018, a délibéré favorablement sur le transfert de cette parcelle sans versement de prix. En effet, s'agissant d'un transfert effectué sans déclassement préalable, ce dernier peut être réalisé conformément aux dispositions de l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

En vertu de l'article L 3213-1 du Code général des collectivités publiques, il est proposé à la Commission Permanente du Conseil Départemental d'autoriser le transfert, au profit du Département du Bas-Rhin, de la parcelle de terrain concernée.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé à la Commission Permanente :

- de décider du transfert, en vertu de l'article L 3213-1 du Code général des collectivités publiques, de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Martin en section 1 n° 159/34, sans versement de prix ;
- de décider que l'acte sera rédigé en la forme administrative ;
- de décider de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à ce transfert, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *décide du transfert, au profit du Département du Bas-Rhin, de la parcelle cadastrée en section 1 n°159/34 de 1,24 are sur la commune de Saint-Martin ;*
- *décide que ce transfert s'effectuera sans versement de prix ;*

- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;

- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à ce transfert, le président du Conseil Départemental rentrant authentificateur.

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY